

DANGER !



N'APPROCHEZ PAS DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

Il ne faut jamais travailler à moins de 3 m (10 pi) des fils électriques, c'est la loi ! C'est également ce que dit le Livre bleu. Pour installer un branchement aérosouterrain ou des équipements sur un poteau de ligne électrique, le maître électricien doit respecter certaines conditions.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

D'abord, il faut obtenir l'autorisation du propriétaire du poteau (articles 2.8 et 2.9 du Livre bleu). Ensuite, il faut exécuter les travaux en conformité avec la réglementation applicable (articles 2.8.2 et 2.9.2 du Livre bleu), soit : *le Code de sécurité pour les travaux de construction* (S-2.1, r. 6), qui s'applique à tout travail effectué sur un chantier de construction au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1), et le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (S-2.1, r. 19.01), qui s'applique à tout établissement sauf dispositions contraires.

IL Y A DES LIMITES !

Tout travail exécuté près d'une ligne électrique doit être effectué conformément à la section V du *Code de sécurité pour les travaux de construction*. L'employeur doit veiller à ce qu'aucun travailleur n'effectue de travaux qui pourraient faire en sorte qu'une pièce, une charge, un échafaudage, un élément de machinerie ou une personne risque de se trouver à moins de 3 m de con-

ducteurs électriques non isolés. Comme l'indique le **tableau 1**, plus la tension est élevée, plus la distance d'approche minimale à respecter est grande.

L'employeur peut exécuter des travaux sur un site où la distance d'approche minimale risque de ne pouvoir être maintenue, dans la mesure où il respecte au moins une des conditions énumérées à l'article 5.2.2 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ENTREPRENEUR

Hydro-Québec a publié un document intitulé *Travaux à proximité des lignes électriques - Aide-mémoire pour l'entrepreneur* (code 2002G571) pour aider les entrepre-

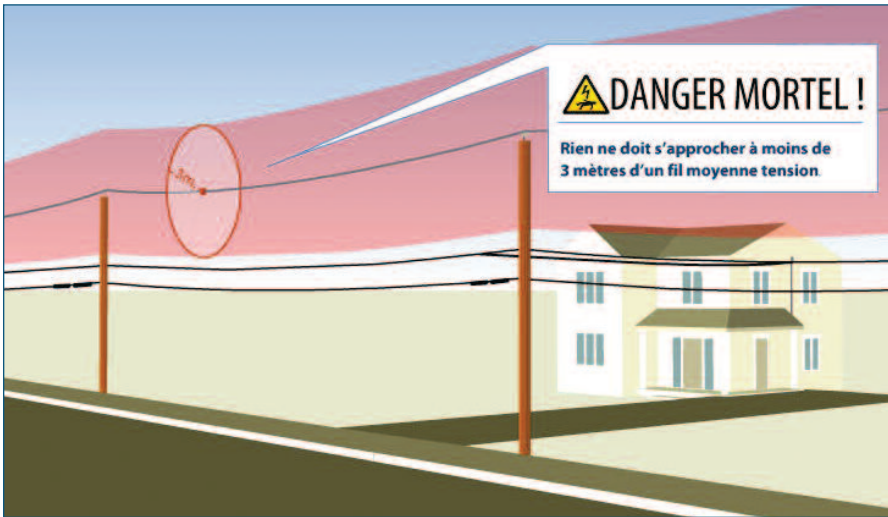
neurs à assurer la sécurité des travailleurs sur les chantiers de construction. Facile à consulter, cet aide-mémoire indique les points suivants :

- ▶ Quand et comment faire appel à Hydro-Québec ;
- ▶ Comment Hydro-Québec procède pour assurer la conformité d'un chantier aux normes de la sécurité électrique ;
- ▶ Combien coûtent approximativement les différentes mesures de sécurité qu'Hydro-Québec peut mettre en œuvre.

On peut consulter la version électronique de cet aide-mémoire sur le site Web d'Hydro-Québec au

TABLEAU 1 ▶ DISTANCE DE SÉCURITÉ À RESPECTER

Tension entre phases (volts)	Distance d'approche minimale
Moins de 125 000	3 m
125 000 à 250 000	5 m
250 000 à 550 000	8 m
Plus de 550 000	12 m



ce type de situation à risque. Dans ce formulaire, qui doit être remis à la CSST avant le début des travaux avec le schéma du chantier, vous devrez fournir les informations suivantes : matériel que vous prévoyez utiliser, étapes des travaux, prescriptions de sécurité. Si vous avez de la difficulté à élaborer une méthode de travail, demandez l'aide de l'inspecteur de la CSST.

MISE HORS TENSION

Les monteurs d'Hydro-Québec peuvent couper le courant dans une section de ligne et, par mesure de précaution supplémentaire, installer des mises à la terre sur la ligne hors tension. Pour indiquer que les fils sont hors tension et donc sans danger, les monteurs installent des aides visuelles sur la ligne.

Pour mettre une ligne hors tension, il faut détourner le courant vers d'autres lignes. Dans certains cas, il peut être nécessaire de construire une ligne temporaire, ce qui représente une solution trop coûteuse pour de nombreux chantiers. C'est pourquoi les entrepreneurs choisissent habituellement d'autres solutions.

D'autres mesures peuvent être mises en œuvre selon l'emplacement et la nature des travaux. Dans tous les cas, il faut communiquer au préalable avec un représentant d'Hydro-Québec ou avec le distributeur d'électricité local.

N'oubliez pas, Hydro-Québec et ses partenaires de l'industrie de la construction visent le même objectif : zéro accident d'origine électrique !

■ Par Roger Gagnon, conseiller Expertise et encadrement, Hydro-Québec

Erratum

Dans la chronique du Livre bleu du mois d'avril 2009, en page 36, il était mentionné, sous Qualification, que « les intervenants doivent posséder les qualifications exigées par la *Loi sur les installations électriques* ». Cette loi étant abrogée depuis 2002, on aurait plutôt dû lire que « les intervenants doivent posséder les qualifications exigées par la *Loi sur le bâtiment* », loi qui a remplacé la première.

www.hydroquebec.com/securite/pdf/brochure.pdf. On peut également s'en procurer un exemplaire en téléphonant au 1 800 ENERGIE (1 800 363-7443).

TRAVAUX PRÈS DES LIGNES À MOYENNE TENSION

Le réseau de distribution d'Hydro-Québec est principalement composé de lignes à moyenne tension (25 kV). Avant d'exécuter des travaux à proximité de lignes électriques, vous devez appeler Hydro-Québec au 1 888 385-7252. Dans un délai de deux jours ouvrables, un représentant d'Hydro-Québec se rendra sur le site des travaux afin de convenir avec vous ou avec votre contremaître des moyens à prendre pour assurer la sécurité du chantier. Vous devrez remplir et signer un formulaire intitulé *Convention - Intervention près des lignes électriques* et régler la facture des travaux de sécurité jugés nécessaires. Les travaux de sécurité seront exécutés dans un délai de cinq jours ouvrables suivant le paiement, à moins qu'il ne s'agisse de travaux d'envergure.

MESURES DE SÉCURITÉ

Voici quelques exemples de solutions offertes par Hydro-Québec pour assurer la sécurité de travaux exécutés à proximité de lignes électriques :

ÉLOIGNEMENT DES FILS

Les monteurs d'Hydro-Québec peuvent fixer les lignes électriques sur des traverses

temporaires pour les éloigner d'un échafaudage. Dans ce cas, les monteurs installent des aides visuelles sur les lignes pour indiquer qu'elles sont sous tension et pour rappeler aux travailleurs qu'ils doivent respecter une distance de sécurité de 3 m.

GAINÉ PROTECTRICE

Les monteurs d'Hydro-Québec peuvent installer une gaine protectrice isolante, ou couvre-conducteur, sur les lignes pour permettre aux travailleurs de s'approcher jusqu'à 1,2 m (4 pi) des fils sous tension. Des aides visuelles rappellent que les fils sont isolés et qu'il faut respecter une distance de sécurité de 1,2 m.

Si les travaux sont en hauteur, la section supérieure de l'échafaudage doit être en fibre de verre et munie d'une barrière protectrice. Cette barrière doit se trouver à une distance minimale de 1,2 m des lignes. Hydro-Québec fournit les échafaudages non conducteurs et les barrières protectrices gratuitement (pour les huit premiers jours seulement). Le représentant d'Hydro-Québec vous indiquera le centre de distribution le plus près où vous pourrez obtenir cet équipement.

Les ouvriers qui travaillent à moins de 3 m (10 pi) de lignes à moyenne tension courent un certain danger. La CSST a conçu le formulaire *Travail à proximité des lignes électriques - Procédé de travail* afin d'aider les entrepreneurs à élaborer une méthode de travail sécuritaire pour